



Assemblée générale

Distr. limitée
18 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 7 et 8 de l'ordre du jour

**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour
et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour :
rapports du Bureau**

Débat général

Projet de décision soumis par le Président de l'Assemblée générale

Débat général de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/241 du 31 juillet 1997, en particulier les paragraphes 19 et 20 a) de l'annexe de cette résolution, et 57/301 du 13 mars 2003, en particulier son paragraphe 2,

Décide que le débat général de la soixante-quatrième session se tiendra du mercredi 23 septembre au samedi 26 septembre et du lundi 28 septembre au mercredi 30 septembre 2009, et que ces dispositions ne constituent en aucun cas un précédent pour les sessions à venir.

